

REUNION DU 18 DECEMBRE 2008

* * * * *

Convocation du Conseil : 11 Décembre 2008

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Jeudi 18 décembre 2008 à 19 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 - Réseau d'Eau Communal : Assistance Technique - Tarifs de l'Eau 2009 - Frais de déplacement agents territoriaux - Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY : ♦ *Rapport d'activités 2007* - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, JABRILLAT, DEVOS, CHANUDET, PETIT, GOUNY, LASCoux, Mmes DROUILLARD, VIAU.

ABSENTS : Mme VERGER, M. CHARBONNIER

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2008

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RESEAU D'EAU COMMUNAL : ASSISTANCE TECHNIQUE

EXPOSE DU MAIRE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE PRESTATAIRE DE SERVICE : LA SAUR

La convention établie pour une durée de 5 ans expire le 31 Décembre 2008.

Cette convention concerne les prestations d'assistance technique suivantes :

- L'entretien des ouvrages du service de production et de distribution d'eau potable
- La tenue d'une permanence de service en prenant en compte les alarmes émanant de la télésurveillance
- La fermeture et l'ouverture de branchement à la demande de la collectivité
- Le relevé des compteurs d'eau des abonnés de la commune
- L'instruction des déclarations d'intention de commencement de travaux
- Le renouvellement de 20 compteurs/an
- La maintenance et le suivi des poteaux d'incendie
- La réalisation des branchements neufs

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention établie pour une durée maximum de cinq années.

TARIFS DE L'EAU 2009

Le tarif de vente de l'eau pour l'année 2009 est fixé à :

PART FIXE : 106.16 €

↳ Consommation :

De 0 à 500 m³ : 0.89 €

De 501 à 1 000 m³ : 0.88 €

+ de 1 000 m³ : 0.84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE ces tarifs.

FRAIS DE DEPLACEMENTS AGENTS TERRITORIAUX

EXPOSE DU MAIRE

Les frais engagés par les agents territoriaux peuvent être pris en charge lorsque le déplacement temporaire est effectué dans l'un des cas suivants :

- Mission, Tournée, Intérim, Stage, Présentation à un concours.

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle de 2^{ème} classe (A.T.S.E.M) - agent non-titulaire - a engagé des frais de déplacement à l'occasion de la préparation au concours d'ATSEM qui s'est déroulé à LIMOGES les 25 Juin, 02-09-16 Juillet, 10-17-24 Septembre 2008.

Ces frais peuvent être remboursés sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en compte le remboursement des frais de déplacement engagés par Melle DEVILLE Angélique dans le cadre de la préparation au concours d'A.T.S.E.M.

Ces frais seront remboursés sur la base du tarif aller-retour SNCF 2^{ème} classe GUERET-LIMOGES.

RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET/SAINT-VAURY

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'activités pour l'année 2007 de la Communauté de Communes de GUERET/SAINT-VAURY.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités doit être communiqué au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité le rapport d'activités pour l'année 2007 de la Communauté de Communes de GUERET/SAINT-VAURY.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE son autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2009 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

BUDGET DE L'EAU : PROVISIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 Mars 2004 visée le 09 avril 2004 décidant de provisionner chaque année - dans la mesure des possibilités budgétaires - afin de couvrir un risque de grosses réparations sur les canalisations d'eau potable.

Il précise que la comptabilisation de ces provisions sera budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ENTERINE cette décision.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE comme ci-après les prix de la location de la salle polyvalente qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2009 :

MANIFESTATIONS	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
	DE LA COMMUNE	EXTERIEURS A LA COMMUNE	DE LA COMMUNE : ♦ Foyer Rural ♦ A.C.C.A	EXTERIEURES A LA COMMUNE
Réunions	21.00 €	32.00 €	Gratuit	32.00 €
Vin d'honneur	32.00 €	63.00 €	Gratuit	63.00 €
Banquet, bal, belote, loto	64.00 €	126.00 €	Gratuit	126.00 €
Réveillon de la SAINT-SYLVESTRE	105.00 €	210.00 €	105.00 €	210.00 €
<u>Exposition</u> Du lundi au vendredi En week-end	53.00 € 63.00 €	63.00 € 84.00 €	Gratuit (Limité à 7 jours consécutifs)	63.00 € 84.00 €
Caution	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €

SUIVI DES DOSSIERS

Les travaux d'eau et d'électricité prévus au hangar communal seront en restes à réaliser au Budget Primitif 2009.

AFFAIRES DIVERSES

- ♦ Demande de subventions des conciliateurs de justice et de la ligue contre le cancer : refus du Conseil Municipal.
- ♦ Vœux du Conseil Municipal prévus le 08 Janvier 2009 à la salle polyvalente.
- ♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 mars 2009 à 20 heures.

Le Maire,

Les Conseillers,